



## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 Juin 2015

**Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire**

**Présents :** Mesdames CHRISTINY Eliane, PELOSATO Muriel, PRADELLA Rita, Messieurs MAISONNEUVE Patrick, DE MARCH Franck, DRIUTTI Daniel, adjoints

Mesdames et Messieurs KAHE Armelle, FRIJO Antoine, MAROCK Jean-Christophe, VENIER Corine, KHALDI Mustapha, CAPUTO Muriel, SCHORR Claude, KLEIN Laurent, MULLER Maryline, PLAS Chrstine, PIETRANGELI Dominique, MARRONI Eraldo, RITTER Antoine, conseillers municipaux

**Procurations :** Madame MIRIAN Lialia à Madame KAHE Armelle  
Monsieur BOUCHAFRA Ismael à Monsieur KHALDI Mustapha  
Monsieur NIOGRET Bertrand à Monsieur DE MARCH Franck

**Secrétaire :** Madame PELOSATO Muriel

- **1. Adoption du compte rendu de la dernière séance**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2015 est adopté à l'unanimité sans observation.

**2. Décisions du Maire**

Conformément au CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), Madame le Maire fait part que toutes les décisions prises par délégation seront dorénavant portées à la connaissance de l'Assemblée.

Elle informe de ce fait l'Assemblée qu'il y avait nécessité de changer le serveur informatique et que du matériel a donc été renouvelé pour un montant de 7 096.63 € HT. Ceci a permis également de mettre en conformité le réseau informatique et d'installer une armoire de brassage.

**Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré**

**3. Aménagement équipement multi-activités : demande de subvention**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 11 février 2015, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création d'un équipement multi-activités en autorisant Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR.

**Par 22 voix « POUR »  
1 « abstention »**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des subventions complémentaires auprès de la Région, du Département et d'autres organismes.

#### **4. Aménagement sécuritaire RD 57**

Madame le Maire, rappelle le projet d'aménagement sécuritaire sur la RD 57 au niveau de la traversée de l'école maternelle afin de permettre le cheminement piétonnier des élèves rejoignant la cantine pour un montant prévisionnel de 61 571.34 € HT.

##### **A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des subventions à ce titre auprès des organismes financeurs.

#### **5. Accessibilité de la mairie et mise en sécurité des abords des locaux scolaires et périscolaires**

Madame le Maire informe l'assemblée que des travaux de mise en accessibilité de la Mairie sont à l'étude et que ce projet permettra d'effectuer la réfection et la mise en sécurité de la rue des écoles. La mise en place d'un panneau d'information sera intégrée à cette demande. Le coût global du projet est estimé à 209 540.51 € H.T. (tranche ferme et conditionnelle).

##### **A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des subventions à ce titre auprès des organismes financeurs.

#### **6. Tarifs mercredis, ALSH et périscolaires**

Il est proposé de modifier les tarifs du périscolaire et de les différencier pour les familles « extérieures » à Neufchef.

##### **A L'UNANIMITE**

- **FIXE** comme suit les différents tarifs modulés en fonction des ressources des familles
  - o Heure d'accueil ALSH :
    - 0,80 € à 2,80 € pour Neufchef
    - 1,00 € à 3,50 € pour les extérieurs
    - ce qui implique une modification du taux d'effort comme indiqué ci-dessous :

Nombre d'enfants à charge	Taux d'effort
1	0,07 %
2	0,06 %
3	0,05 %
4 et plus	0,04 %

- o Centres aérés :
  - 83,00 € à 132,00 € pour Neufchef
  - 95,00 € à 150,00 € pour les extérieurs
  - ce qui implique une modification du taux d'effort comme indiqué ci-dessous :

Nombre d'enfants à charge	Taux d'effort
1	0,068 %
2	0,058 %
3	0,048 %
4 et plus	0,038 %

- o Mercredis récréatifs :
  - 1 enfant : 3,70 € pour Neufchef et 4,20 € pour les extérieurs
  - 2 enfants : 6,70 € pour Neufchef et 7,60 € pour les extérieurs
  - 3 enfants : 8,00 € pour Neufchef et 9,20 € pour les extérieurs

## **7. Refacturation eau**

### **A l'UNANIMITE**

- **AUTORISE** le Maire à facturer un forfait eau à 6 m3 par relevé pour le local utilisé 62 rue d'Hayange et précise qu'une individualisation des compteurs sera effectuée à terme (devis en cours).

## **8. Jury criminel**

Un tirage au sort du jury criminel a été effectué sur la liste électorale. Les noms seront transmis aux services concernés et les personnes seront contactées.

## **9. Subventions communales**

Madame le Maire part de la nouvelle réflexion portée sur l'attribution des subventions et précise que certaines associations n'ont fait aucune demande officielle.

### **A l'UNANIMITE (les membres en lien avec une association ne prenant pas part au vote du montant attribué à leur structure)**

- **FIXE** comme suit les différentes subventions aux associations pour un montant total de 17 207 € (20 859.90 € en 2014).

<b>ASSOCIATIONS</b>	
AMOMFERLOR	<b>1 000,00</b>
AS Neufchef football	<b>8 000,00</b>
La Belle Epoque	<b>600,00</b>
Dojo Neufchefois	<b>700,00</b>
Donneurs de Sang	<b>300,00</b>
Fabrique Eglise Neufchef	<b>300,00</b>
FNACA Neufchef	<b>800,00</b>
Karaté Club de Neufchef	<b>800,00</b>
Pétanque club Neufchef	<b>600,00</b>
Souvenir Français Neufchef	<b>1000,00</b>
US Vétérans Neufchef	<b>520,00</b>
Douceur de Vivre	<b>700,00</b>
Net Eclair	<b>230,00</b>
<b>COOPERATIVES SCOLAIRES</b> maternelle : 6 /enfant élémentaire : 4,5 /enfant	
Elémentaire L. Pergaud	<b>621,00</b>
Maternelle A. Daudet	<b>486,00</b>
<b>ASSOCIATIONS HORS NEUFCHEF</b>	
Prévention routière	<b>100,00</b>
AFEP-écrivains publics	<b>100,00</b>
FNDIRP	<b>100,00</b>
USEP Hayange	<b>100,00</b>
Restos du cœur	<b>150,00</b>
<b>Montant global</b>	<b>17 207,00</b>

## **10. Opération « Je fleuris mon village » - prix aux lauréats**

La municipalité a décidé d'initier une opération « Je fleuris mon village » afin d'inciter la population à participer à l'embellissement de la commune.

### **A L'UNANIMITE**

- **FIXE** les différents prix aux lauréats dans chaque catégorie.

1<sup>er</sup> prix : bon d'achat de 60 €

2<sup>ème</sup> prix : bon d'achat de 40 €

3<sup>ème</sup> prix : bon d'achat de 20 €.

Prix coup de cœur : 40 €

De plus amples renseignements concernant cette opération vous seront communiqués en séance.

## **11. Location logements communaux**

### **A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** le Maire à signer des baux de location et de **FIXE** le montant des loyers comme suit
  - 2ter rue Jean Jacques ROUSSEAU (F3) 550 € avec garage
  - 29 rue d'Hayange (F1) € : 250 €

## **12. Vente Presbytère**

### **A L'UNANIMITE**

- **EMET** un avis favorable à la vente du presbytère pour au prix de 105 000 € au profit de M. PAPINI Jean Raphaël et **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

## **13. Révision des loyers**

Les loyers ne subissent plus depuis plusieurs années l'augmentation liée à l'indice de référence (anciennement indice à la construction).

### **A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer au 1er Janvier de chaque année la révision des loyers en appliquant l'indice de référence des loyers du troisième trimestre (publié en fin d'année et permettant une application au 1er Janvier) sachant que cette révision interviendra, par souci pratique tant pour les services communaux que la Trésorerie, à la même date pour tous les logements.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer d'éventuels avenants aux baux de location si ceux-ci ne prévoient pas cette clause de révision.

## **14. Adhésion de la commune de Moyeuve-Petite au SISCODIPE**

### **A L'UNANIMITE**

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion de la commune de Moyeuve-Petite au SISCODIPE.

## **15. Motion pour la sauvegarde des libertés locales**

**Par 21 voix « POUR »**

### **2 Abstentions**

- **ADOPTE** une motion proposée par l'Association des Maires Ruraux qui s'inquiète quant au processus de disparition des communes dans le cadre du vote de la Loi « NOTRE »

## **16. Tarifs kermesse périscolaire**

### **A l'UNANIMITE**

- **FIXE** à 1 € le prix du ticket « unique » qui sera utilisé dans le cadre de la kermesse organisée par le service périscolaire tous les deux ans en alternance avec la fête des écoles.

Des informations diverses sont ensuite fournies à l'Assemblée.

Fait à NEUFCHEF, le 12 Juin 2015

Le Maire  
Charlotte LAMBOUR